



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en
Bresse
Commune de Villars les Dombes

ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : AUTORISATION POUR FERMETURE
TARDIVE
RESTAURANT LE CLOU**

Date

12/10/2026

Numéro

PM202610A240EM

Le Maire de la Commune de VILLARS LES DOMBES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2542-2 et suivants

VU l'arrêté préfectoral relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, en date du 19/10/2010,

VU la demande présentée par Monsieur PUPIER Julien le 04 Septembre 2026, au bénéfice du restaurant Le Clou, qui sollicite une prolongation d'ouverture jusqu'à 03H00 de leur établissement, à l'occasion d'un anniversaire du 24 AU 25 Octobre 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur PUPIER Julien pour le restaurant le clou est autorisé à maintenir son établissement ouvert jusqu'à 03H00, la nuit du 24 AU 25 Octobre 2026, à l'occasion d'un anniversaire.

ARTICLE 2 : A partir de minuit, le demandeur veillera à réduire la puissance sonore des appareils musicaux afin de ne pas gêner le voisinage.

ARTICLE 3 : Le demandeur ne devra pas conserver ou recevoir dans l'établissement en dehors des horaires d'ouverture toute personne étrangère à la gestion du commerce.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et réprimés conformément aux lois et réglementations en vigueur .

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Villars les Dombes
- Monsieur le Chef du Centre de Secours,
- La Police Municipale
- Le demandeur

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Isabelle DUBOIS
Maire de Villars les Dombes

Le Maire

Isabelle DUBOIS

